

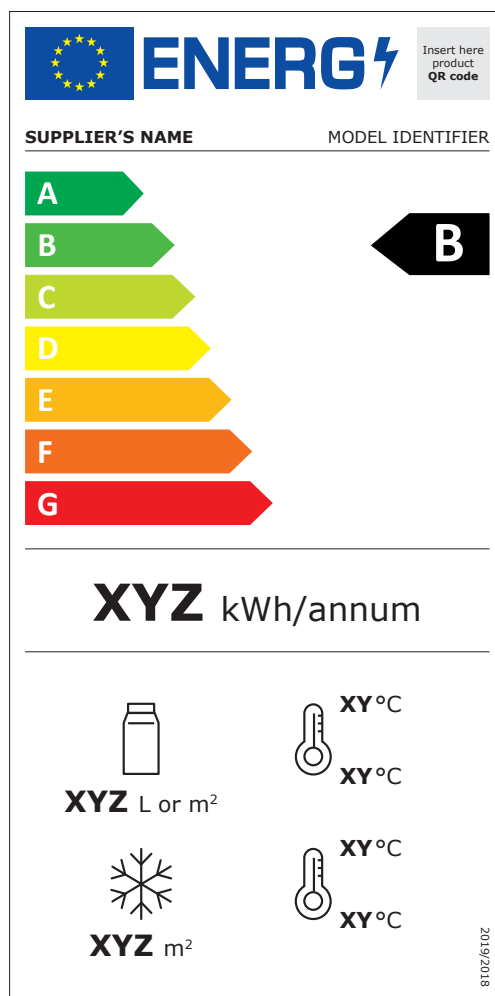
Il faut améliorer l'efficacité des meubles frigorifiques

La moitié de l'énergie consommée dans le commerce de détail sert à la production de froid. Soucieux d'intensifier ses efforts de promotion des appareils à basse consommation d'électricité, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui a constaté que les infrastructures à froid central offraient des avantages supplémentaires en termes d'économies d'énergie, a conçu une nouvelle étiquette-énergie. Cette dernière impose des exigences minimales et devrait apporter plus de transparence.

Dans le commerce de détail, le principal souci est de garantir la fraîcheur de la marchandise. Il est donc capital d'assurer la continuité de la chaîne du froid, non seulement lors de la préparation et du transport, mais aussi au moment de la vente. Les chiffres de la Suisse dans ce domaine sont impressionnants: elle est en effet équipée de 50'000 meubles à froid central, ce qui représente quelque 400'000 mètres courants de consoles. À cela s'ajoutent 25'000 distributeurs automatiques et 300'000 appareils à brancher. Environ la moitié du courant utilisé dans le commerce de détail, soit 600 gigawattheures (GWh) par année, sert à faire fonctionner cette infrastructure.

Tout savoir en un coup d'œil

Lors du remplacement d'un appareil, l'acquéreur se préoccupe certes du prix, de la taille et de la plage de températures ad hoc du nouvel appareil, mais il a aussi intérêt à connaître son efficacité énergétique. Pour les appareils ménagers, une étiquette-énergie a été introduite voilà déjà bien des années; elle permet de classer rapidement les appareils disponibles, selon les catégories A à G. Depuis le mois de mars 2021, l'étiquette-énergie a été étendue aux réfrigérateurs professionnels, y compris ceux alimentés par du froid central, disposant d'une fonction de vente directe. Les acquéreurs peuvent donc ainsi se déterminer non seulement sur la base du prix, mais également sur celle des coûts annuels induits par l'électricité consommée.



Mon appareil est-il économe ou gourmand? Un seul coup d'œil à l'étiquette-énergie permet de répondre à cette question.

Économies substantielles à l'exploitation

Pour illustrer l'avantage déterminant représenté par l'acquisition d'un appareil à basse consommation, l'OFEN a élaboré deux exemples. Le premier concerne un distributeur de boissons d'une contenance de 384 litres, avec une durée de vie estimée à huit ans. Le courant est compté à 15 centimes le kilowattheure (kWh). Un appareil efficace de classe B consomme annuellement 317 kWh, ce qui représente un coût de 380 francs, tandis qu'un appareil de classe D entraîne une dépense deux fois et demi plus élevée, puisque le coût s'élève alors à 954 francs. Le deuxième exemple, encore plus probant, concerne une armoire frigorifique de la classe de température M1, mesurant 1,25 mètre de large et 2 mètres de haut. Sur une durée de vie de huit ans, le gain occasionné par un appareil efficace de classe C, par rapport à un appareil semblable de classe F, est de 9825 francs. Les caractéristiques techniques de ces deux appareils font toute la différence: le premier est en effet équipé de portes, tandis que le second est complètement ouvert. Actuellement, les appareils performants des classes A ou B sont encore peu nombreux. La définition des classes a en effet été conçue dans le but de refléter les améliorations techniques à venir; elle devrait en principe rester d'actualité au cours des dix prochaines années. Le but d'une telle classification est d'inciter les fabricants à développer des appareils encore plus économes en énergie que ceux d'aujourd'hui.

Un achat sensé se base sur l'étiquette

Selon Andreas Zolliker, directeur de l'entreprise Kältering AG et expert de l'Association suisse du froid (SVK-ASF), «l'introduction d'une étiquette-énergie pour les réfrigérateurs disposant d'une fonction de vente directe représente un pas décisif.» Jusqu'à présent, il n'était pas possible de comparer simplement deux appareils; seul un indice comparatif global permettait de différencier deux systèmes de réfrigération complets. L'acheteur potentiel d'un nouvel appareil était uniquement censé respecter les prescriptions en vigueur. D'après Andreas Zolliker toujours, «les importateurs sont bien informés sur cette question. Par contre, une petite entreprise d'installation de froid, non membre d'une association professionnelle, peut ne pas connaître les nouvelles règles, et est donc incapable d'en informer le client final». Pour être sûr de se procurer un appareil efficace, un acheteur devrait par conséquent s'assurer que les offres qu'il compare spécifient clairement la classe d'efficacité de l'appareil; il devrait ensuite contrôler que l'appareil livré correspond bien à celui indiqué dans l'offre sélectionnée. À retenir: les appareils à froid central et les installations sur mesure – c'est-à-dire les comptoirs réfrigérés des boucheries, boulangeries ou autres commerces de détail – doivent également respecter les exigences minimales d'efficacité énergétique.



Depuis le mois de mars 2021, les réfrigérateurs professionnels disposant d'une fonction de vente directe doivent être identifiables au moyen d'une étiquette-énergie; ils doivent également répondre à des exigences d'efficacité minimales.

Déclaration spontanée sous surveillance

Les représentants de la branche du froid bénéficient aujourd'hui d'une expérience précieuse, puisqu'ils ont suivi l'introduction, il y a deux ans, de l'étiquette-énergie concernant les armoires frigorifiques professionnelles. Ceci devrait les aider à suivre l'application de la déclaration spontanée. L'OFEN supervise cette mise en œuvre et, au cas où une entreprise enfreindrait les règles, peut lui notifier une amende ou introduire d'autres sanctions. Des informations concernant aussi bien l'étiquette elle-même que les exigences d'efficacité y relatives sont à disposition sur le site www.etiquetteenergie.ch

Les adeptes du froid central sont de plus en plus nombreux

Il n'y a plus à tergiverser: les seules possibilités de gagner en efficacité sont, d'une part, de choisir des appareils peu gourmands (cf. encadré), d'autre part, de se déterminer pour un système de refroidissement adéquat. En effet, on considère généralement que les appareils à froid central sont plus économes en énergie que ceux à brancher. Eva Geilinger, experte de SuisseEnergie pour les appareils professionnels, est formelle: «Le plus grand avantage des installations à froid central est qu'il est possible de valoriser les rejets thermiques, alors que les rejets d'un appareil à brancher doivent en général être évacués du magasin au moyen d'une installation de climatisation, elle-même consommatrice d'électricité supplémentaire.» Il faut savoir qu'on ne peut pas comparer les installations à froid central avec les

meubles frigorifiques prêts à brancher, la comparaison n'étant possible qu'à l'intérieur d'une même catégorie. D'après Eva Geilinger, «la manière de calculer l'efficacité diffère d'un type d'installation à l'autre. Il peut donc arriver qu'un appareil à brancher présente la même classe d'efficacité qu'un réfrigérateur à froid central, alors même que ce dernier est nettement plus efficace.»

Conseils pour du froid malin

- Régler la température de fonctionnement aussi haut que possible, tout en respectant les contraintes d'exploitation.
- Dégivrer les évaporateurs à intervalles réguliers.
- Contrôler régulièrement les ouvertures d'aspiration et les débarrasser si nécessaire des résidus d'étiquettes de prix ou d'autres déchets.
- Ne pas remplir les meubles frigorifiques dépourvus de portes au-delà des marques d'entreposage, car cela pourrait entraver l'efficacité du rideau d'air froid qui «ferme» l'armoire.
- Ne pas exposer un meuble frigorifique au rayonnement solaire direct.
- Éteindre l'éclairage d'un meuble frigorifique durant les heures de fermeture du magasin.
- Si un magasin possède plusieurs appareils frigorifiques, les regrouper de manière à créer une zone de fraîcheur dans le local.

Sources des images:

© zvg (page 1),

© Kunal Mehta/Shutterstock.com (page 2)

SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN

Pulverstrasse 13

CH-3063 Ittigen

Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444

infoline.suisseenergie.ch

suisseenergie.ch

energieschweiz@bfe.admin.ch

twitter.com/energieschweiz